

*Dépôt de documents*

et en juillet et qu'ils le recevront à temps pour en bénéficier, c'est-à-dire dès maintenant. Environ 250 à 300 millions leur seront envoyés par la poste d'ici le 3 mai. C'est beaucoup d'argent.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

[Français]

### LES CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

#### LE DÉPUTÉ DE CHAMBLY—LES ALLÉGATIONS DE FRAUDE ET D'ABUS DE CONFIANCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. D'après une déclaration signée le 8 novembre 1988 par Peter White, l'ancien secrétaire principal du premier ministre, et remise à la GRC, White a écrit que le député conservateur de Chambly, et je cite: «est inquiet parce qu'il croit avoir été impliqué dans des actions incorrectes en 1985 et 1986.»

Quand le premier ministre a-t-il entendu ces allégations très graves pour la première fois, allégations qui ont mené à une enquête par la GRC pour corruption, fraude et abus de confiance? Quelles mesures le premier ministre a-t-il prises pour vérifier les allégations, avant de donner son accord à la candidature de Richard Grisé?

**L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, je pense que les faits auxquels l'honorable député fait allusion sont de la responsabilité du solliciteur général. De temps à autre, monsieur le Président, la Gendarmerie royale du Canada fait des enquêtes au Canada. Je crois qu'il est tout à fait inapproprié dans cette Chambre de commenter publiquement l'objet de ces enquêtes, afin de permettre aux gens de la GRC d'effectuer leur travail normalement.

• (1500)

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Monsieur le Président, c'était le premier ministre qui avait donné son accord à la candidature de M. Grisé, pas le solliciteur général.

#### LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. La GRC a saisi tous les documents concernant les électeurs de la circonscription de Chambly et le député conservateur a tout à fait disparu.

Quelle action le premier ministre va-t-il entreprendre pour s'assurer que les électeurs de Chambly ne sont pas pénalisés dans les circonstances, ici, très graves?

**L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, je crois qu'il n'est pas du rôle d'un ministre du gouvernement de s'engager dans des spéculations irresponsables. Chacun a droit ici en ce pays à être jugé équitablement par les tribunaux. Si mon collègue est au courant de faits sur qui que ce soit, il n'a simplement qu'à se rendre auprès d'agents de la GRC et à faire sa déclaration, tout comme les candidats de son propre parti.

La GRC est là pour faire enquête. C'est sous enquête actuellement et il n'est pas question de commenter plus avant dans cette Chambre des spéculations irresponsables.

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LA CHAMBRE DES COMMUNES

##### DÉPÔT DU RÈGLEMENT ANNOTÉ

**M. le Président:** J'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le Règlement annoté de la Chambre des communes, un nouvel ouvrage de référence sur la procédure parlementaire qui sera sans aucun doute très utile.

[Français]

J'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le Règlement annoté de la Chambre des communes, un ouvrage de référence approfondi sur la procédure parlementaire.

[Traduction]

Pendant les trois dernières années, le personnel, sous la direction du greffier et du greffier adjoint, a travaillé à la préparation de ce document de référence qui compte près de 500 pages de commentaires approfondis et à jour, de résumés historiques et de renvois aux articles du Règlement de la Chambre des communes.

[Français]

Cette version annotée du Règlement vise à rendre plus vivant le texte de ses articles et à en offrir une lecture plus riche et féconde et surtout une connaissance plus pratique.

Pour chaque article, le lecteur trouvera un bref commentaire précisant l'interprétation actuelle de la règle.

Ce commentaire est suivi d'un historique de l'évolution de chaque article où sont relevées les modifications